

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 25 mai 2012
(convocation du 14 mai 2012)

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Cinq Mai Deux Mil Douze à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, Mme TERRAZA Brigitte, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, M. DELAUX Stéphan, Mlle DELTIMPLE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, Mme LIMOUZIN Michèle, M. LOTHAIRE Pierre, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PAILLART Vincent, Mme PARCELIER Muriel, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, M. POIGNONEC Michel, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUYEYRE Matthieu, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. JUPPE Alain à M. DUCHENE Michel à compter de 12h25	Mme. DELATTRE Nathalie à M. DELAUX Stéphan
M. DAVID Alain à M. TOUZEAU Jean à compter de 12h25	M. DUART Patrick à M. GARNIER Jean-Paul à compter de 12h25
Mme. CARTRON Françoise à M. FELTESSE Vincent à compter de 12h	M. EGRON Jean-François à Mme. LIMOUZIN Michèle
M. CAZABONNE Didier à M. CAZABONNE Alain	Mme EL KHADIR Samira à Mme DELTIMPLE Nathalie à compter de 12h
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. DUPRAT Christophe	M. GALAN Jean-Claude à M. GUICHARD Max
M. LAMAISON Serge à M. LABISTE Bernard jusqu'à 10h45	M. GUICHEBAROU Jean-Claude à M. FLORIAN Nicolas
M. PIERRE Maurice à Mme. FOURCADE Paulette à compter de 12h	M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. MOULINIER Maxime jusqu'à 9h50
M. PUJOL Patrick à M. POIGNONEC Michel	M. GUYOMARC'H Jean-Pierre à Mme. LIRE Marie Françoise
M. SAINTE-MARIE Michel à M. ANZIANI Alain à compter de 11h30	Mme. HAYE Isabelle à M. HURMIC Pierre
Mme LACUEY Conchita à M. TURON Jean-Pierre à compter de 12h	M. JOANDET Franck à M. ROSSIGNOL Clément à compter de 12h15
M. SOUBABERE Pierre à M. HERITIE Michel à compter de 10h15	M. MILLET Thierry à M. RAYNAL Franck
Mme TERRAZA Brigitte à M. FREYGEFOND Ludovic à compter de 10h35	Mme. PIAZZA Arielle à Mme. BREZILLON Anne
M. ASSERAY Bruno à M. CHAUSSET Gérard	M. QUANCARD Denis à M. BOBET Patrick
Mme. BALLOT Chantal à M. GUICHOUX Jacques à compter de 12h	M. REIFFERS Josy à M. SOLARI Joël jusqu'à 10h10
Mme BONNEFOY Christine à M. BONNIN Jean-Jacques à compter de 12h	Mme. SAINT-ORICE Nicole à Mme. TOUTON Elisabeth
M. COUTURIER Jean-Louis à Mme. FAORO Michèle	M. SIBE Maxime à M. CAZENAVE Charles

LA SEANCE EST OUVERTE

Suppression du bouchon ferroviaire de Bordeaux :
 Protocole d'accord RFF - Etat - CUB - Commune de Cenon
 APPROBATION - AUTORISATION

Monsieur HERITIE présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Le développement de la grande vitesse ferroviaire répond pour la France au besoin d'accroissement de la mobilité à longue distance tout en promouvant le mode de transport le plus sûr et le plus respectueux de l'environnement.

Les projets de Lignes à Grande Vitesse Sud Europe Atlantique (LGV SEA) constituées des quatre branches Tours-Bordeaux, Bordeaux-Espagne, Bordeaux-Toulouse et Poitiers-Limoges, s'inscrivent dans la poursuite du maillage du territoire par des lignes ferrées, dans le triple objectif de relier les capitales régionales du Sud-Ouest à la région parisienne, de les relier entre elles et d'assurer la connexion du réseau français au réseau européen. Les LGV SEA constituent également par l'enjeu économique que représente une telle opération de construction un élément prioritaire du plan de relance de l'économie.

Dans ce cadre, la « suppression du Bouchon Ferroviaire de Bordeaux » (BFB) par la mise à quatre voies de la traversée de la Garonne jusqu'à la gare de Cenon Pont rouge constitue un élément déterminant de la création de ces LGV. Le projet de suppression du BFB est également l'occasion d'améliorer l'intermodalité et l'intégration des voies ferrées dans l'environnement urbain en réduisant par exemple les nuisances sonores.

Le projet de suppression du bouchon ferroviaire de Bordeaux consiste à doubler l'infrastructure ferroviaire existante par une double voie nouvelle, accolée et au même niveau, depuis la bifurcation entre les lignes existantes Bordeaux-Paris et Bordeaux-Nantes sur la commune de Cenon, jusqu'à la Gare Saint Jean de Bordeaux.

Cette opération est découpée en deux phases. La première phase entre la gare Saint Jean de Bordeaux et l'ancienne halte de la Benauges a été financée au titre des CPER 2000-2006 et 2007-2013. Les travaux ont débuté en 2000 et sont aujourd'hui quasiment achevés.

La deuxième phase entre l'ancienne halte de la Benauges et la bifurcation de Cenon est financée dans le cadre de la réalisation du tronçon central Tours-Bordeaux de la LGV-SEA. Les travaux ont débuté à l'automne 2011 et se poursuivront jusqu'en 2016.

Sur le territoire de Cenon, la ligne traverse plusieurs quartiers fortement résidentiels. Sa réalisation est accompagnée de l'équipement en protection acoustique des lignes existantes et/ou bâtiments d'habitation proches, et du stade Léo Lagrange, ainsi que de la restructuration de l'école maternelle et de la maison de quartier Camille Maumey. Le pôle d'échange de Cenon Pont Rouge sera finalisé à cette occasion.

Il est donc déterminant que tout soit mis en oeuvre pour garantir, dans l'intérêt général, le respect des intérêts locaux, qu'ils s'agissent de ceux de la Communauté urbaine comme de ceux de la commune de Cenon.

Dans le cadre du projet LGV Tours-Bordeaux, un protocole concernant les mesures de pilotage et de suivi des actions de coordination et communication des projets impactant le territoire de la commune, ainsi que des engagements pris dans le cadre du projet de construction de la LGV, établi entre la CUB, la commune d'Ambarès-et-Lagrave, l'Etat, RFF a été adopté, par délibération du Conseil du 25 mars 2011

Afin de répondre aux attentes de la commune de Cenon, il vous est proposé un protocole similaire destiné à garantir le pilotage et le suivi des actions de coordination et communication, et de valider les engagements pris dans le cadre du projet de suppression du bouchon ferroviaire de Bordeaux, sur la commune de Cenon.

En effet une attention particulière est demandée sur l'insertion et la conduite du chantier. Le protocole annexé à la présente délibération répond à ce besoin en détaillant les actions de coordination et de communication envisagées, et précisant les outils de suivi de ces actions. Ainsi, un comité de pilotage présidé par le Préfet de Gironde et composé de représentants de la CUB, de la commune, de l'Etat et de RFF est créé. Ce comité de pilotage est en charge de définir et de formaliser en amont, dans la conduite du projet, les conditions au bon déroulement et au succès de l'opération en matière d'information, de concertation, de transparence des relations et des décisions, et de coordination entre les divers intervenants sur les aménagements structurants de la commune, réalisés à l'occasion du chantier de suppression du BFB. De plus, des réunions techniques mensuelles entre RFF, la ville et la CUB veilleront à la bonne application de ce protocole.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales

VU la délibération n°2011/0109 du 11 février 2011 sur la convention de financement et de réalisation du tronçon central Tours-Bordeaux comprenant le financement de la seconde phase de résorption du bouchon ferroviaire de Bordeaux,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT QUE la Communauté urbaine de Bordeaux a un intérêt dans l'élaboration de ce protocole qui participe aux bonnes relations entre les signataires dans la recherche de solutions opérationnelles pour un bon déroulement de l'opération de suppression du bouchon ferroviaire lié au projet LGV-SEA Tours-Bordeaux,

DECIDE

Article 1 :

D'approuver les termes du protocole d'accord à intervenir entre la Communauté urbaine, Réseau Ferré de France, l'Etat et la commune de Cenon,

Article 2 :

D'autoriser Monsieur le Président à signer le protocole d'accord ci-joint,

Article 3 :

D'autoriser Monsieur le Président à signer tous les actes permettant l'exécution de la présente délibération.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 25 mai 2012,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

**REÇU EN PRÉFECTURE LE
19 JUIN 2012**

PUBLIÉ LE : 19 JUIN 2012

M. MICHEL HERITIE